

89

A mesure que les phrases fort bien faites d'ailleurs, tombaient des lèvres de l'orateur, je sentais monter et gronder en moi une défiance qui allait jusqu'à la colère :

— Toi, me disais-je, tu ne crois pas un mot de ce que tu dis. Tu n'en sens au moins rien du tout ; tu es un acteur en représentation, tu parles pour toi et non pour ton client ; tu as beau te frapper la poitrine, plus tu t'y donnes de coups de poing, plus je doute qu'il s'y trouve un cœur, ou du moins ce cœur ne bat pas.

Et j'ajoutais encore :

— Est-ce que tous les avocats sont ainsi ? mais l'Intimé dans les Plaideurs ne parle pas autrement. Et moi qui accusais

Got et Coquelin de charger le rôle ! mais ils sont bien loin encore de ce confrère qui a fait ses études dramatiques au théâtre impérial de Tarbes ou de Carcassonne

Comment ! le malheureux ! il a le talent de donner même à la simplicité l'air de l'affection. Quand par hasard il prend le ton naturel, on sent que c'est chez lui une mutation, une singlerie, un je ne sais quoi qui met en garde contre ce qu'il veut dire.

A un moment, il nous a conté que l'on avait beaucoup calomnié la conduite du maréchal au Mexique. J'aurais voulu que vous l'entendissiez dire d'une voix enfantine et presque zézayante : « Il est parti pour le Mexique sans fortune ; il en est revenu sans fortune ! » et baissant encore la voix, la faisant plus flutée, plus douce, plus innocente : *c'est de l'histoire !*

Oh ! que j'enrageais ! que je me sentais des envies de lui sauter au rabat et de lui crier : « Eh ! dis donc ça tout bêtement, comme ça doit être dit. Tu veux prouver comme l'Intimé, que tu as plusieurs tons. Mais, sacrebleu ! en fait de ton il n'y en a qu'un qui persuade, c'est le ton sincère, et celui-là c'est le seul que tu n'aies jamais. Tu n'es qu'un avocat, et encore un avocat, et toujours un avocat. Si tu consentais une minute, une seule minute, à être un homme, quel soulagement ! »

On voit que l'écrivain que nous citons, juge assez sévèrement M<sup>e</sup> Lachaud, et n'a pas emporté une impression des plus favorables de sa plaidoirie.

T. M.

73 X *Le* 1873